



FLASH INFOS SPECIAL CRISE CORONAVIRUS

MAIRIE

OUVERTURE MAIRIE

Actuellement, et ce jusqu'à nouvel ordre, aucun accueil physique n'est possible à la Mairie, mais seul un accueil téléphonique au **04.74.58.36.33** est assuré aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie, ainsi que par mail à l'adresse suivante : ste-anne-mairie@orange.fr

ESPACES PUBLICS

Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 21 mars 2020, tous les espaces publics, y compris ceux situés en extérieur sont fermés.

Merci de respecter cette interdiction, sous peine de sanctions !

DEPLACEMENTS

Conformément aux directives gouvernementales, les déplacements doivent être réduits au minimum, et en cas de nécessité, vous devez vous munir d'une « **Attestation de déplacement dérogatoire** ».

Celle-ci est téléchargeable sur le site de la Mairie <https://sainte-anne-sur-gervonde.fr/>, mais elle peut aussi être rédigée manuellement selon le modèle ci-après.

Enfin, à toutes fins utiles, des exemplaires sont à votre disposition, dans une pochette sur la boîte aux lettres de la Mairie.

N'hésitez pas à vous en procurer, si besoin.

CONSIGNES EN CAS DE SYMPTOMES

Si j'ai des symptômes (toux, fièvre) qui me font penser au Covid-19 : je reste à domicile, j'évite les contacts, **J'APPELLE MON MEDECIN AVANT DE ME RENDRE A SON CABINET.** Je peux également bénéficier d'une téléconsultation. Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, j'appelle le [SAMU – Centre 15](tel:15).

Si vous avez des questions sur le Coronavirus ? <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> ou contacter le numéro national d'information : **0 800 130 000** (numéro gratuit).

CONSEQUENCES du CONFINEMENT

Suite aux décisions gouvernementales, le nouveau conseil municipal n'a pu être installé. En conséquence, le conseil municipal sortant est reconduit jusqu'au **15 mai minimum**, ainsi que le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

Pour tout autre renseignement, vous pouvez également trouver des numéros utiles en consultant le site de Bièvre Isère Communauté : www.bievre-isere.com

MERCI D'ADOPTER LES MESURES PRECONISÉES EN RESPECTANT QUELQUES PRINCIPES DE BONS SENS, AFIN DE NE PAS CONTRIBUER A LA TRANSMISSION DU VIRUS.

SOYEZ VIGILANTS ET PRENEZ SOIN DE VOUS.

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 1^{er} du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

Je soussigné(e)

Mme / M.

Né(e) le :

Demeurant :

.....

.....

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 1^{er} du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

- déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (sur justificatif permanent) ou déplacements professionnels ne pouvant être différés;
- déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés (liste sur gouvernement.fr);
- déplacements pour motif de santé;
- déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants;
- déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie.

Fait à, le/...../2020
(signature)
